



16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 14868 | De Mme Pascale Bordes (Rassemblement National - Gard) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités | | Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités |
| Rubrique >établissements de santé | Tête d'analyse >Situation alarmante des centres hospitaliers universitaires CHU de France | Analyse > Situation alarmante des centres hospitaliers universitaires CHU de France. |
| Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de renouvellement : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Pascale Bordes interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation alarmante des centres hospitaliers universitaires (CHU) de France. En effet, l'instance représentative des directeurs, doyens et médecins des 32 CHU de France a lancé très récemment une alerte appelant à des « mesures urgentes », alors que le déficit cumulé des centres à fin 2023 a atteint 1,2 milliard d'euros, soit trois fois le niveau de 2022. Ces derniers chiffres montrent à quel point la « détérioration » a été grave et rapide, après un déficit de 402 millions d'euros fin 2022. « La capacité d'autofinancement et d'investissement du CHU a chuté de 86 % ». Ces difficultés sont « peut-être les plus graves depuis la création des hôpitaux universitaires en 1958 ». La dégradation « est liée à plusieurs facteurs externes », dont l'envolée des dépenses due à l'inflation (le solde du CHU en 2023 était de 585 millions d'euros), le manque de financement des mesures du Ségur, la situation sanitaire et la baisse des revenus due à la crise sanitaire : covid-19 et fermetures post-pandémie. Ainsi, elle souhaite savoir quelles dispositions le Gouvernement compte mettre en place rapidement pour aider les centres hospitaliers universitaires français.